

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE950

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 58

A l'alinéa 121, remplacer les mots : "à l'alinéa précédent" par les mots : " au troisième alinéa".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel